

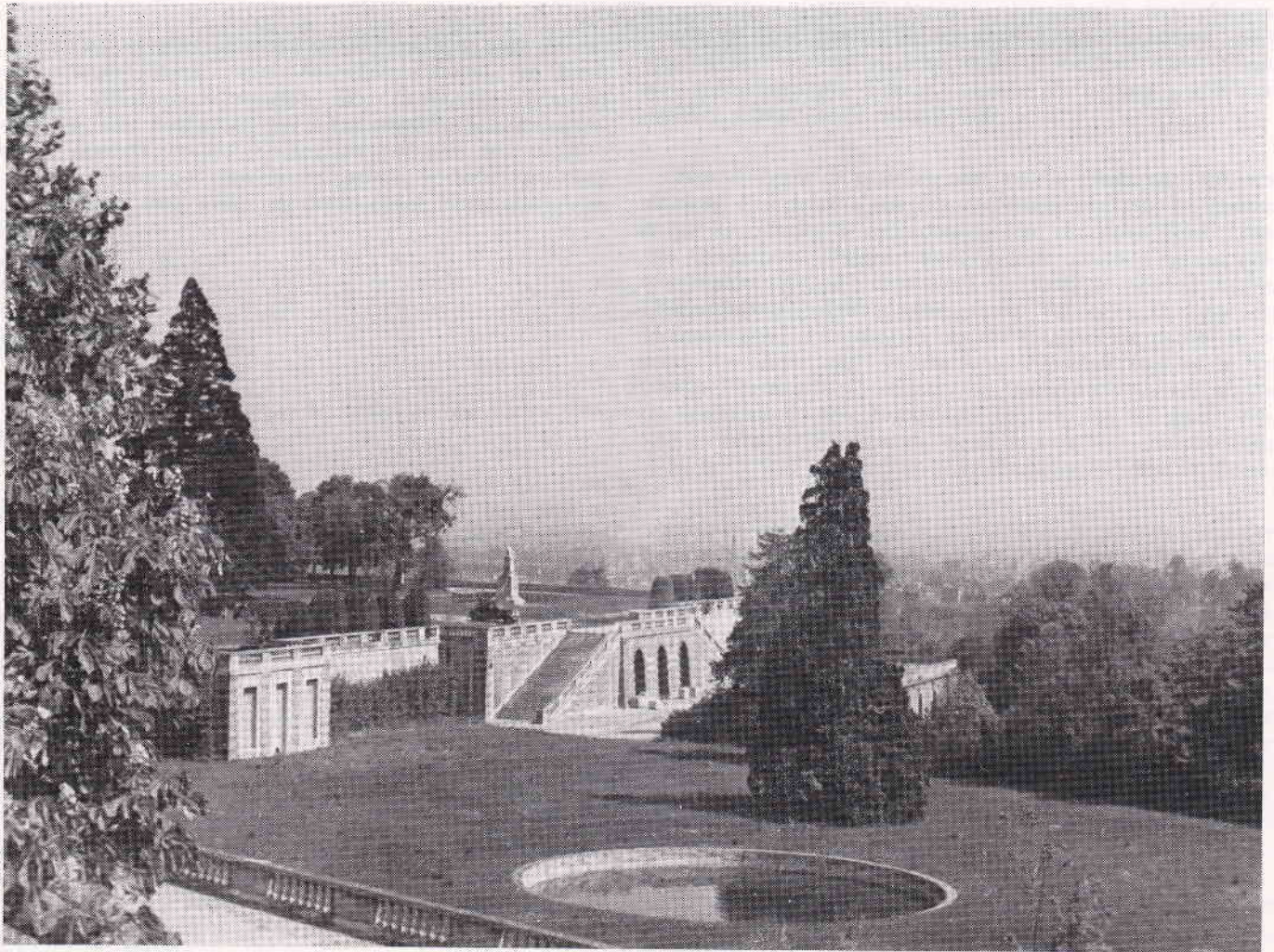
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

~~~~~ 4, rue des Capucins, 92190 MEUDON ~~~~~

Bulletin n° 44

3 Francs

1981 - N° 1



Meudon : Le Parterre de la Grotte et les Orangeries

Photo Roux-Devillas  
1950



# Assemblée Générale du 18 Décembre 1980

En ouvrant la séance, au cours de laquelle sera tenue l'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites, M. Julien-Laferrière présente les excuses et les regrets de notre Président M. Guillaud, qui, en raison de son état de santé, n'a pu venir présider cette réunion. M. Laferrière est sûr d'être l'interprète de tous les assistants en lui transmettant leurs vœux de rapide et complet rétablissement.

En l'absence de M. Guillaud, M. Julien-Laferrière est amené, en sa qualité de Vice-Président Délégué du Comité, à présider son Assemblée Générale.

Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaite la bienvenue aux Meudonnais qui ne font pas partie du Comité et qui ont répondu à son invitation d'assister à cette réunion : les activités du Comité ne concernent pas seulement ses membres, mais l'ensemble de la population, et il pense que tous les Meudonnais présents peuvent être intéressés par les différents problèmes qui vont être évoqués.

Un certain nombre de membres du Comité se sont excusés de ne pouvoir assister à cette Assemblée Générale, en particulier M. Millet, Vice-Président, dont l'activité au sein du Comité est bien connue et qui a été empêché par des questions de santé familiales, et plusieurs membres du Conseil : M. Albert, retenu par d'autres obligations, et MM. Gilardoni et Gyé-Jacquot, tous deux en déplacement professionnel en Allemagne.

## RAPPORT MORAL

Ce rapport est présenté par M. Laferrière dans les termes suivants :

Nous avons continué, depuis notre Assemblée Générale, nos activités habituelles : je ne les développerai pas, dans ce rapport moral, puisqu'elles feront l'objet du rapport d'activité que je présenterai tout à l'heure. Comme les années précédentes, une grande partie de celles-ci a porté sur le plan d'occupation des sols, qui arrive maintenant à sa phase ultime : en effet, il a fait l'objet, de la part du Préfet, d'un arrêté de publication le 18 janvier 1980, et l'enquête publique a eu lieu en mairie du 25 février au 12 avril; la population de Meudon avait préalablement été informée de son contenu par un numéro spécial du *Bulletin Municipal* et par une exposition en mairie. De son côté, notre Comité a mis au courant ses membres, dans ses différents bulletins, de ses démarches et des résultats obtenus. C'est donc en toute connaissance de cause que les Meudonnais ont pu faire part au Commissaire-Enquêteur de leurs observations. Ils ont été nombreux à le faire, puisque le Commissaire-Enquêteur a fait état de 851 documents divers remis à l'enquête. Je vous donnerai, dans le rapport d'activité, plus de détails sur l'évolution du P.O.S.

L'année 1981 a aussi été marquée par le lancement des travaux de la Grande Perspective, grâce à son inscription dans

le programme de « l'année du Patrimoine », qui a permis de dégager les crédits nécessaires pour commencer les travaux de rénovation, au voisinage de l'Orangerie. Notre Vice-Président M. Michel Jantzen, architecte en chef des Monuments Historiques, a été chargé de leur réalisation, avec M. Yvan Gury, architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux. Il vous fera tout à l'heure un exposé sur l'ensemble de son projet de rénovation. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet, je veux seulement vous dire dès maintenant que les premiers travaux ont été adjugés, les marchés ont été passés, et que le chantier du parterre de l'Orangerie doit commencer dans quelques jours.

Nos effectifs se sont maintenus à peu près constants : les nouvelles adhésions ont compensé, à quelques unités près, les radiations pour décès, départs, ou défaut de paiement des cotisations. Notre effort de recrutement ne doit pas se ralentir, car notre action sera d'autant plus efficace que nous serons plus nombreux. Je vous demande à tous de nous y aider, et je serais heureux si les Meudonnais qui assistent à cette réunion et qui ne font pas partie de notre Comité voulaient bien appuyer notre action en remplissant le bulletin d'inscription que notre Secrétaire Général adjoint M. Rémon a dû leur remettre à leur entrée dans la salle.

Nos délégués de quartier ont, comme d'habitude, été très efficaces; c'est grâce à eux que nos effectifs se sont maintenus et que les rentrées de cotisations se sont effectuées d'une façon très satisfaisante. Malheureusement deux quartiers sont actuellement sans délégué : le quartier de Fleury au nord de la rue Charles-Infroit jusqu'au quartier du Val et à la ligne de Montparnasse, et le quartier au voisinage de la partie de la route des Gardes entre le boulevard Anatole-France et la rue Charles-Desvergnès. Si certains des assistants, habitant un de ces quartiers, pouvaient envisager d'y être nos délégués, nous leur en serions très reconnaissants et nous leur demanderions de se mettre en rapport avec notre Secrétaire Général M. Cossé.

Avant de terminer ce rapport moral, je voudrais signaler que nous avons eu le plaisir d'apprendre aujourd'hui que le Préfet des Hauts-de-Seine avait renouvelé, pour trois ans, le mandat de notre Vice-Président M. Roux-Devillas au sein de la Commission Départementale des Objets Mobiliers. Cette Commission est chargée de veiller à la protection des objets mobiliers du département appartenant à l'Etat, au département, aux communes, aux établissements publics ou aux associations culturelles et d'émettre un avis sur l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés. Nous sommes heureux que notre ami M. Roux-Devillas puisse avoir un rôle dans un domaine qui intéresse certainement beaucoup de nos membres.

Je vous demande maintenant de faire les observations que vous jugeriez nécessaires sur ce rapport et, si vous êtes d'accord, de l'approuver.

Aucune observation n'est présentée, et le rapport moral est adopté à l'unanimité.

**Cabinet**

**J. PILLOT**

Toutes Assurances

Votre Assureur

C<sup>ie</sup> La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République  
Meudon**

**Tél. 534-16-13**

**“ BELLEVUE - DECORATION ”**

**TAPISSERIE  
DECORATION**

J. DESCOUT - Gérant

21, Rue Marcel Allégot  
92190 MEUDON-BELLEVUE  
Téléphone : 534.11.78



**GARAGE RABELAIS**  
**CITROEN MEUDON**

Location CITER  
Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies  
MEUDON - 626-45-50

*UN ARTISAN A VOTRE SERVICE  
pour tous les travaux d'imprimerie*

**M. COGNÉE**  
**P. LACAS, GÉRANT**

93, Rue Henri-Barbusse - 92190 MEUDON  
Téléphone 534-27-22 ~~~~~

## RAPPORT FINANCIER

M. Laferrière donne ensuite la parole à M. de Gonneville, Trésorier, pour présenter le rapport financier.

M. de Gonneville rend compte à l'Assemblée des résultats de l'exercice 1979 :

| Recettes                                        |           |
|-------------------------------------------------|-----------|
| Cotisations .....                               | 19 390,00 |
| Publicité .....                                 | 5 985,55  |
| Subvention municipale 1979 .....                | 2 500,00  |
| Subvention départementale 1979 .....            | 2 000,00  |
| Vente de bulletins .....                        | 211,00    |
| Provision 1978 pour bulletin n° 37 .....        | 6 000,00  |
|                                                 | <hr/>     |
|                                                 | 36 086,55 |
| En caisse le 1 <sup>er</sup> janvier 1979 ..... | 17 419,04 |
|                                                 | <hr/>     |
|                                                 | 53 505,59 |

| Dépenses                                                      |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| Bulletins n°s 37, 38, 39, 40 .....                            | 23 360,00 |
| Secrétariat, P.T.T. ....                                      | 7 347,00  |
| Cotisations aux Fédérations .....                             | 650,00    |
| Matériel .....                                                | 500,00    |
| Don à Croix-Rouge pour réfugiés du Sud-Est<br>Asiatique ..... | 250,00    |
|                                                               | <hr/>     |
|                                                               | 32 107,00 |
| En caisse le 31 décembre 1979 .....                           | 21 398,59 |
|                                                               | <hr/>     |
|                                                               | 53 505,59 |

L'exercice 1979 se traduit donc par un excédent de recettes de 3 979,55 F.

Aucune observation n'est présentée sur le rapport financier, et ce rapport est approuvé à l'unanimité.

M. Laferrière constate que, malgré la modicité de la cotisation, l'exercice 1979 n'a pas posé de problème sur le plan financier. Il rappelle, ainsi que cela a été indiqué dans le dernier bulletin, que, dans sa séance du 4 novembre, le Conseil du Comité, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et notamment des frais d'impression du bulletin, a décidé de porter de 25 à 30 F la cotisation des membres adhérents. Pour que le prix de la cotisation ne soit pas un obstacle à la participation au Comité, celle des membres sympathisants a été maintenue à 10 F. Quant à la cotisation des membres bienfaiteurs, elle a été également maintenue à 50 F, mais votre Conseil considère ce chiffre comme un minimum, et tous ceux qui pourront verser davantage seront les bienvenus.

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Conformément aux statuts, nous devons procéder au remplacement des membres du Conseil dont le mandat arrive à expiration en 1980 et qui sont les suivants :

M<sup>mes</sup> Cachera, Giry-Gouret et Goublin;

MM. Albert, Cossé, Courchinoux, de Gonneville, Jantzen, Miller, Colonel Moraine.

Ils sont tous d'accord pour le renouvellement de leur mandat.

Ce renouvellement est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

M. Laferrière, qui expose le rapport d'activité, ne parlera pas de la Grande Perspective, puisqu'un exposé détaillé sera

fait par notre Vice-Président M. Jantzen avec d'autant plus de compétence qu'il a été titulaire, l'année dernière, d'un contrat pour l'étude iconographique et historique de la Grande Perspective, étude débouchant sur un avant-projet des aménagements à envisager, et qu'il est titulaire avec M. Gury, comme je vous le disais tout à l'heure, du contrat pour la réalisation de ces aménagements.

## Le Plan d'Occupation des Sols

Notre activité principale a concerné le plan d'occupation des sols de Meudon. Etant association agréée au titre du code de l'urbanisme, nous avons, comme nous l'avons indiqué à notre dernière Assemblée Générale, été entendus par le Groupe de Travail chargé de l'élaboration du P.O.S., réuni le 6 juin 1979; le plan établi à la suite de cette réunion était naturellement conforme au procès-verbal de cette réunion, que nous avons analysé en détail à notre Assemblée Générale et dans le bulletin n° 32 de notre Comité. Il comportait donc de notables améliorations par rapport au plan précédent, mais ne nous donnait pas entière satisfaction notamment en ce qui concerne les C.O.S. de certains secteurs et un certain nombre de dispositions du règlement d'urbanisme. Ce plan, qui avait été approuvé le 22 octobre par le Conseil municipal, a fait l'objet, le 18 janvier dernier, de la part du Préfet des Hauts-de-Seine d'un arrêté de publication rendant ce plan opposable aux tiers et mettant ainsi fin au vide juridique existant antérieurement. Le Préfet a ensuite pris, le 8 février, l'arrêté prescrivant l'enquête publique effectuée à la mairie du 25 février au 12 avril.

Entre-temps, la mairie, qui avait déjà fait paraître un numéro spécial donnant les grandes lignes du P.O.S., a organisé, du 19 janvier au 16 février, une exposition montrant les différents documents du P.O.S. d'une façon beaucoup plus détaillée que dans le cadre forcément réduit du *Bulletin Municipal*. Nous avons vivement engagé les membres de notre Comité à visiter cette exposition, de manière à pouvoir intervenir à l'enquête en toute connaissance de cause.

De son côté, fort de l'accord qui lui a été donné par l'Assemblée Générale du 17 décembre 1979, notre Comité a déposé auprès du Commissaire-Enquêteur une note explicitant

les propositions qui avaient été exposées à cette assemblée telles qu'elles figurent dans notre bulletin n° 41. Ces propositions concernaient notamment :

- le zonage, où un abaissement du C.O.S. et une réduction de hauteur étaient demandés dans un certain nombre de secteurs;
- les alignements, celui de l'avenue de Trivaux entre la rue des Vertugadins et le cimetière de Trivaux étant incompatible avec le projet de rénovation de la Grande Perspective;
- le règlement d'urbanisme, pour lequel les propositions du Comité tendaient soit à corriger ce qui semblait être des erreurs de rédaction, soit à préciser certaines règles dont la rédaction actuelle donnait lieu à des difficultés d'interprétation lors des demandes de permis de construire, soit enfin à améliorer l'esthétique des constructions tout en laissant, dans certains cas, plus de liberté aux architectes.

Les représentants du Comité ont été reçus longuement à deux reprises par le Commissaire-Enquêteur qui les a vivement félicités du travail effectué et qui leur a promis de donner un avis favorable à la plupart des propositions figurant dans le rapport.

De nombreux membres du Comité sont intervenus personnellement auprès du Commissaire-Enquêteur, soit par lettre, soit de vive voix, et ont ainsi appuyé très efficacement l'action du Comité.

Nous avons fait, dans notre dernier bulletin, une analyse détaillée du rapport du Commissaire-Enquêteur, je ne veux pas la reprendre ce soir, car elle serait fastidieuse; je me contenterai d'en évoquer les trois points principaux :

1° en ce qui concerne les opérations de voirie, c'est-à-dire les alignements, le rapport indique qu'elles sont particulièrement redoutées par les Meudonnais qui craignent que Meudon, coupé en deux, n'ait à subir les inconvénients d'une circulation automobile accrue, sans aucun intérêt pour la commune, d'autant plus que la situation actuelle, dans ce domaine, ne paraît pas préoccupante. Le Commissaire-Enquêteur partage cette manière de voir, mais estime que les alignements peuvent être maintenus, du fait que si aucun impératif n'oblige à les réaliser à court ou à moyen terme, rien ne dit qu'à plus longue échéance une conjoncture nouvelle ne commande d'y avoir recours.

Cependant la mairie envisage de proposer au Groupe de Travail la suppression ou la réduction de certains alignements, notamment la suppression de celui de la rue de la Bourgogne et la réduction de ceux du boulevard Verd-de-Saint-Julien et du boulevard des Nations-Unies, de manière à enlever toute crainte de résurrection du projet de L.I.S.;

2° en ce qui concerne les coefficients d'occupation des sols, le Commissaire-Enquêteur constate qu'ils font l'objet de nombreuses critiques, la population meudonnaise souhaitant que, pour conserver l'équilibre naturel de la ville, le C.O.S. moyen prévu dans chaque secteur ne soit que légèrement supérieur au C.O.S. moyen actuel, et que, notamment, le C.O.S. moyen de 0,7 prévu dans un grand nombre de secteurs fait craindre à beaucoup la réalisation de programmes de promotion immobilière, lesquels altéreraient gravement le tissu pavillonnaire existant. Cette manière de voir est partagée par le

Commissaire-Enquêteur qui estime qu'un abaissement du C.O.S. de 0,7 à 0,4 serait souhaitable dans certains quartiers, un nouvel examen de ces problèmes pourrait parfaire le P.O.S. dans le sens indiqué.

En ce qui le concerne, le Commissaire-Enquêteur estime que, compte tenu de leur situation et de leur densité de construction, le secteur entre la rue des Capucins et la rue du Bel-Air et le quartier du Potager devraient voir leur C.O.S. fixé à 0,4.

Notre Comité ne manquera pas de faire état de ces avis du Commissaire-Enquêteur devant le Groupe de Travail pour obtenir l'abaissement du C.O.S. qu'il avait demandé dans certains secteurs et pour lesquels ses propositions n'avaient pas été retenues;

3° en ce qui concerne le règlement d'urbanisme, le Commissaire-Enquêteur fait état notamment des propositions de modification ou d'amélioration du texte présentées par les services techniques de la mairie et par notre Comité, propositions qui d'ailleurs concordaient sur de nombreux points. Il estime que ces propositions devront être soumises à l'appréciation du Groupe de Travail chargé, après l'enquête, de l'examen du dossier, et il n'aurait aucune objection à l'adoption des nouvelles dispositions dans la mesure où elles n'augmenteraient pas les possibilités de construction déjà offertes.

Des entretiens que nous avons eus avec le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, M. Mercier, et de ceux que celui-ci a eus avec les Services de la Direction Départementale de l'Équipement il semble résulter :

- que les erreurs de rédaction signalées par notre Comité seront rectifiées;
- que les précisions proposées à la fois par la Ville et par notre Comité seront prises en compte;
- que des modifications seront apportées par exemple pour inciter à la réalisation de toits en pente plutôt que de terrasses, et pour favoriser la construction de petits collectifs plutôt que de plusieurs pavillons lorsque la surface du terrain le permet, de récentes demandes de permis de construire nous ayant montré l'inconvénient, sur le plan de l'urbanisme, de constructions pavillonnaires.

Le Commissaire-Enquêteur a signalé que les dispositions prévoyant que la valeur du C.O.S. ne sera pas appliquée dans le cas de la construction d'un pavillon n'excédant pas une surface de 150 m<sup>2</sup> hors œuvre nette est vivement critiquée. Notre Comité avait demandé que cette disposition ne soit appliquée que dans le cas d'aménagement d'un pavillon existant et non dans le cas de construction neuve, mais notre demande n'a pas été retenue. Cette disposition, qui ne concerne pas les abords de l'avenue du Château, ne serait d'ailleurs applicable, avec le C.O.S. de 0,4, que pour de petits terrains de moins de 375 m<sup>2</sup>.

D'après les renseignements fournis par la mairie, le Groupe de Travail chargé, après l'enquête, de l'examen du dossier se réunirait dans la deuxième quinzaine de janvier. Le plan d'occupation des sols, modifié conformément à l'avis de ce Groupe de Travail, devra être approuvé par notre Conseil municipal et, si celui-ci est d'accord — ce qui est probable —,



le Préfet prendra l'arrêté approuvant le P.O.S. On peut donc penser que toutes les formalités concernant le P.O.S. seront terminées pour l'été prochain.

## Quartier Arnaudet

Notre Comité s'est préoccupé, depuis plusieurs années, de l'état lamentable de ce quartier, compris entre le Musée Rodin, la rue du Docteur-Arnaudet et la ligne du R.E.R. Invalides-Versailles.

Du fait de la proximité immédiate du Musée Rodin, classé monument historique, tout projet de rénovation doit être approuvé par le Délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile-de-France.

D'autre part, il faut tenir compte de différentes sujétions : sous-sol percé de nombreuses carrières, entraînant, avant toutes constructions, d'importants travaux de sécurité, existence de locaux professionnels dont les emplois doivent être maintenus, nécessité d'aménager les abords immédiats du Musée Rodin et de respecter les vues du Musée Rodin sur la Seine et sur la Terrasse de l'Observatoire.

La municipalité a chargé la Société d'Economie Mixte de Rénovation Urbaine de Meudon (SIMERUM) de l'étude de la mise en valeur de ce quartier par l'aménagement d'habitations de différents types et de locaux professionnels. Cette étude est actuellement en cours.

## Propriété Paumier

Lors des réunions précédentes, nous vous avons fait part des problèmes complexes que posait cette propriété ayant fait l'objet d'une donation, par M. Paumier, à la Fondation de France et laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. Cette propriété étant classée site pittoresque, tout projet d'aménagement devait être approuvé par le Délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile-de-France.

A la suite des nombreuses démarches de notre Président, une solution pour l'aménagement de cette propriété a été trouvée : la partie haute, en bordure de la rue de Rushmoor, sera utilisée par le Centre de Formation du Personnel Communal (C.F.P.C.) pour la formation, sur les problèmes de l'architecture et de l'urbanisme, des cadres des Services Techniques des communes d'Ile-de-France.

La partie basse de la parcelle boisée doit être aménagée en parc municipal ouvert au public avec terrains de jeux pour les enfants.

Enfin, pour financer l'aménagement du parc public, sur les terrains situés en bordure de la rue d'Arthelon seront construits un petit immeuble et cinq pavillons.

Ce programme, au sujet duquel les membres de notre Comité, et en particulier notre Vice-Président M. Miller, ont collaboré d'une façon particulièrement heureuse avec les services de la Ville, est en cours de réalisation après le délai assez long de passation des contrats entre la Fondation de France, la Ville de Meudon et le C.F.P.C.

Le concours d'architecture pour les bâtiments du C.F.P.C. est lancé.

La réalisation du parc public a été confiée par la mairie à M. Henri Clouzeau, paysagiste, membre de notre Conseil, qui doit présenter prochainement son étude à M. le Maire. Le projet devra, après approbation de celui-ci, être soumis au Délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement d'Ile-de-France.

Quant au petit immeuble et aux pavillons au voisinage de la rue d'Arthelon, leur construction est en bonne voie.

On peut donc espérer qu'en 1981 seront réalisés le parc public et les aménagements en bordure de la rue du Haut-Arthelon et qu'en 1982 l'ensemble du programme sera achevé avec la construction des bâtiments du C.F.P.C.

## Manifestations des Associations Meudonnaises

L'Office Culturel de Meudon, qui groupe, sous l'égide de la municipalité, une quinzaine d'associations — dont notre Comité — organise le 3 avril prochain, en fin d'après-midi, dans le gymnase Michel Vignaud, à Meudon-la-Forêt, une soirée d'animation destinée à faire connaître les associations faisant partie de l'Office.

Celles d'entre elles qui le pourront présenteront un court spectacle. Les autres disposeront de panneaux sur lesquels ils pourront exposer leurs principales réalisations et participeront à un montage audio-visuel où une à deux minutes leur seront réservées. Notre Comité prêtera naturellement son concours à cette manifestation.

D'un autre côté, et toujours à l'instigation de la Municipalité, mais avec moins de moyens, le Centre Social de Meudon-la-Forêt avait organisé, le 31 mai dernier, une journée « portes ouvertes » pour l'ensemble des associations meudonnaises, appartenant ou non à l'Office Culturel. Faute de disposer d'un local abrité suffisant, la manifestation devait avoir lieu sur le parking du marché de Meudon-la-Forêt. Elle a dû être annulée du fait du mauvais temps qui a sévi ce jour-là. Il est envisagé de revoir la question pour mai 1981, mais notre Comité n'y participera que si une solution est trouvée pour permettre d'abriter de la pluie son stand concernant les documents relatifs à ses réalisations et les bulletins et tracts à distribuer aux visiteurs.

## Classement des Monuments et des Sites

Il y a peu d'éléments nouveaux à ce sujet depuis la parution de notre dernier bulletin, sauf en ce qui concerne l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de la Maison des Colonnes route des Gardes, pour laquelle le Directeur régional des Affaires Culturelles nous a informés que le dossier réglementaire était en cours d'instruction dans ses services.

## Permis de construire

Nous suivons régulièrement, avec les Services Techniques de la mairie, les demandes de permis de construire. D'une façon générale ces services donnent un avis défavorable aux

## COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 534-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

### DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Etablissements

# L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON



bougies, tissages, grès, cadeaux  
vanneries - bois blanc - jeux  
listes de mariage

## l'artisanie

61, Rue de la République - MEUDON

Tél. 626-71-57

Ouvert le DIMANCHE

Allo 534-22-66 !

## JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin

Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquant, Bellevue

## MICHEL DAMOUR

# TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES

DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, Rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 534-21-84

Un magasin d'articles de sport à Meudon

## MEUDON - SPORT

(Près de la Place Stalingrad)

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)

Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 534-36-78

projets non conformes à la réglementation du P.O.S., et ceux-ci sont refusés par la Direction Départementale de l'Équipement. Nous espérons que les précisions qui sont prévues dans la rédaction du règlement d'urbanisme permettront à l'avenir d'éviter certaines difficultés dans l'interprétation de ce règlement.

Mais nous avons pu constater que certains projets, bien que conformes à la réglementation, étaient loin d'être satisfaisants au point de vue architecture ou urbanisme. Les services de la mairie et de la Direction Départementale de l'Équipement en sont bien conscients, mais, lorsque l'emplacement n'est pas protégé — soit parce qu'il ne s'agit pas d'un site classé ou inscrit, soit parce qu'il ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un monument historique — ils ne peuvent qu'essayer de convaincre le pétitionnaire d'améliorer son projet. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un emplacement protégé à l'un des titres précédents, le projet est soumis à l'architecte des Bâtiments de France, et même, s'il s'agit d'une réalisation importante, à la Commission Départementale des Sites. C'est le cas notamment des deux demandes dont il a été question dans notre dernier bulletin : celle de la construction envisagée avenue Le Corbeiller, n° 41 à 49, entre la rue de la Bourgogne et la rue des Châtelaines, et celle de la construction d'un foyer de jeunes sur les terrains de la S.N.C.F. rue de Paris au nord du viaduc, au sujet desquelles l'architecte des Bâtiments de France envisage de donner un avis défavorable.

### **Participation aux activités de l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien et de la Fédération des Associations de Sauvegarde à Paris et en Ile-de-France**

Comme vous le savez, notre Comité est affilié à ces deux organismes et est représenté au sein de leurs conseils d'administration.

Au cours des dernières réunions de ces conseils a été examiné en partie le projet de S.D.A.U. (c'est-à-dire Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France élaboré par la Préfecture de Région et soumis actuellement aux Conseils généraux et au Conseil régional.

Il s'agit d'une modification du S.D.A.U. de 1965 pour tenir compte de l'évolution démographique de la région depuis cette date. Ce S.D.A.U. avait envisagé un avenir de 13 à 15 millions d'habitants, contre 8 400 000 en 1965. La région a actuellement environ 10 millions d'habitants, avec une diminution de ceux-ci à Paris et dans la proche banlieue, et une augmentation dans la grande couronne et dans les « villes nouvelles ».

Compte tenu de cette évolution, le nouveau S.D.A.U. envisage à l'horizon de l'année 2010 une population pouvant varier

- de 11 millions dans l'hypothèse forte
- à 9 300 000 dans l'hypothèse faible.

Cette marge importante conduisant à la nécessité d'éviter de surdimensionner les équipements et de favoriser leur réalisation progressive.

En ce qui concerne le logement, la construction neuve devra être orientée sur les villes nouvelles, ailleurs l'accent doit

être mis sur l'amélioration de la qualité en encourageant notamment les travaux de réhabilitation et la poursuite de l'amélioration des logements inconfortables.

Sans avoir pu analyser en détail toutes les directives du S.D.A.U. concernant l'ensemble de la région (1), le Conseil de l'Ouest Parisien a longuement débattu du problème de l'autoroute A 86, dont nous vous avons déjà parlé à plusieurs reprises.

Il s'agit d'une voie périphérique autour de Paris, à 6 km environ au-delà du périphérique actuel, qu'elle est destinée à soulager. Une partie de cette voie est déjà réalisée, notamment le tronçon entre Versailles et Châtenay-Malabry, que beaucoup d'entre vous ont certainement eu l'occasion d'emprunter.

Tout en reconnaissant la priorité à réserver aux transports en commun, le S.D.A.U. insiste sur la nécessité de réaliser entièrement la A 86, sa partie ouest pouvant cependant être reportée au-delà de l'horizon 1990. Or, pour cette portion trois tracés avaient été envisagés, mais le S.D.A.U. n'en retient plus que deux, particulièrement désastreux puisqu'ils affecteraient le tissu urbain des communes telles que Rueil-Malmaison, Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Viroflay, etc., et qu'ils créeraient de graves détériorations aux forêts de la région : bois de Saint-Cloud, de Fausses-Reposes, de Saint-Cucufa. Les maires des communes concernées, ainsi que nos fédérations d'associations de sauvegarde, estiment que, du fait de l'évolution démographique de la proche banlieue ouest, le bouclage de la A 86 dans cette région devrait être abandonné, les dépenses considérables qu'il nécessiterait pouvant être mieux utilisées à l'amélioration du réseau de transport en commun. Si ce bouclage ne pouvait pas être évité, il demande que soit pris en considération le troisième tracé, abandonné sur le S.D.A.U., et qui, passant dans la plaine à l'ouest de Versailles, perturberait beaucoup moins les forêts et les tissus urbains.

Ce problème n'intéresse pas directement Meudon. Par contre, nous avons relevé, sur les documents du S.D.A.U., un certain nombre d'éléments concernant notre commune : c'est ainsi que la voie sur berge rive gauche est bien programmée en première tranche, comme l'aménagement des berges et du chemin de halage, sans d'ailleurs que le plan, à trop petite échelle, permette de se rendre compte de la comptabilité de ces deux opérations.

La voie — dénommée autrefois B 18 — qui doit relier l'autoroute A 86 vers Châtenay-Malabry au pont de Billancourt par Clamart et Issy-les-Moulineaux figure bien sur les plans du S.D.A.U. mais sa réalisation n'est pas prévue avant 1990. Sa construction serait cependant urgente, car, du fait de la saturation de l'autoroute 118 (ancienne F 18) une partie de la circulation du sud de Meudon vers Paris emprunte les voies de notre commune : route des Gardes et avenue Marcellin-Berthelot prolongée par l'avenue du Château. Notre Conseiller Général M. Wolf en est bien conscient et doit faire son possible pour remédier à cette situation.

Le prolongement de la ligne n° 13 du métro au-delà de Montrouge jusqu'à Vélizy en desservant Meudon-la-Forêt

(1) Les observations formulées par le S.D.A.U. par l'ensemble des Associations de Sauvegarde de l'environnement des Hauts-de-Seine et des Yvelines figurent dans le journal *Notre Environnement Demain* annexé au présent bulletin.



VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

## MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

### PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art

Papeterie - Presse

Jeux éducatifs

**Madame CAVELIER**

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

### DROGUERIE

### C A D E A U X

**Maison HUTTE**

35, rue de la République

**92 - MEUDON**

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

figure également sur les plans du S.D.A.U., mais, à l'horizon 1990, il n'est prévu que l'extension jusqu'à Châtillon. Les municipalités de Meudon, Vélizy et Clamart essaient de faire accélérer cette dernière étape, et nous engageons très vivement les Meudonnais à adhérer à l'Association créée dans ce but sous leur égide.

Dans un ordre d'idée tout différent, nos fédérations d'associations de sauvegarde envisagent de poser aux divers candidats à la présidence de la République une série de questions au sujet de leur position sur les problèmes de l'environnement et de publier leurs réponses avant les élections. Le Bureau de la Fédération de Paris et d'Ile-de-France a été chargé de la rédaction de ce questionnaire, et certains sujets envisagés au cours de son dernier conseil nous ont paru particulièrement intéressants : protection des arbres, meilleure publicité des demandes de permis de construire, par exemple par l'affichage de ces demandes sur le terrain, amélioration des conditions des enquêtes publiques, etc.

### Visites de printemps 1981

Nous avons prévu, pour les membres de notre Comité, un certain nombre de visites :

- Celle de la partie de l'Ile-Saint-Germain aménagée en jardin public au voisinage de la pointe amont de l'île, et qui constitue la première tranche d'un programme d'aménagement allant jusqu'au pont de Billancourt. Ce parc public, bien que situé sur la commune d'Issy-les-Moulineaux, intéresse les habitants du Bas-Meudon dont le quartier est particulièrement démuné en espaces verts. Le financement de son aménagement a été assuré par le Département des Hauts-de-Seine et les communes de Boulogne, d'Issy-les-Moulineaux et de Meudon.

La visite, organisée en commun avec la Société des Amis des Fleurs et Jardins de Meudon, est prévue pour le 25 avril.

- Cette dernière Société nous propose, de son côté, d'organiser en commun, le 4 avril une visite du Potager du Roi à Versailles.
- Enfin, nous pensons que les membres de notre Comité seraient intéressés par une visite des travaux de la première tranche de la rénovation de la Grande Perspective, sous la conduite de M. Jantzen. Cette visite pourrait avoir lieu dans le courant du mois de mai.

### Maison de la Nature de Boulogne

La « Maison de la Nature » du Département des Hauts-de-Seine, 9, quai du 4-Septembre à Boulogne (tél. 603-33-56) nous demande de signaler l'existence de son centre de documentation.

La Maison de la Nature traite les thèmes suivants :

- la flore,
- la faune,
- l'urbanisme,
- l'horticulture,
- les espaces verts,
- l'art des jardins,
- les énergies de remplacement,
- la pédagogie de l'environnement.

Un personnel spécialisé peut effectuer, sur demande, des recherches sur un thème précis.

Ce centre est ouvert à tout public : spécialistes, enseignants, non initiés.

Horaires : lundi, mardi et jeudi de 14 h à 18 h. Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

### Discussion

Ayant terminé le rapport d'activité, M. Laferrière demande aux assistants s'ils ont des observations à présenter ou des questions à poser; un large échange de vue à lieu sur un certain nombre de sujets intéressant les assistants :

- M. Reinach, nouvellement arrivé à Bellevue, demande des précisions sur la « Maison des Colannes », route des Gardes, dont il a été question à l'occasion de sa possibilité d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. M. Roux-Devillas, Vice-Président du Comité, fait un exposé très documenté sur les deux « châteaux des Colannes » successifs, il souligne l'intérêt que présente la façade côté jardin, malheureusement invisible par le public, et estime que l'inscription à l'inventaire serait tout à fait justifiée.
- M. Reinach demande également des renseignements sur la propriété des Tibylles, route des Gardes. Cette propriété, qui est classée site pittoresque et qui n'est pas habitée (sa propriétaire résidant à Paris), fait l'objet depuis plusieurs années d'une réservation foncière en vue de la construction d'un établissement intercommunal pour handicapés profonds. Ce projet semble actuellement en sommeil. Cette situation explique son absence d'entretien.
- Un assistant demande si le rapport du Commissaire-Enquêteur sur le P.O.S. ne pourrait pas être communiqué aux habitants dans le prochain bulletin municipal avant la réunion du groupe de travail. M<sup>e</sup> Courchinoux signale que ce rapport est public et que le public peut en prendre connaissance à la Direction Départementale de l'Équipement ou aux Services Techniques de la mairie. M. Laferrière ne manquera pas d'en parler à la mairie, mais il signale que ce rapport se réfère, pour le détail, aux numéros des documents soumis à l'enquête sans indiquer en quoi consistent les observations contenues dans ces documents. D'autre part, il craint que, en raison des délais d'impression du bulletin, ce rapport ne puisse pas être diffusé avant la réunion du groupe de travail.
- Un autre assistant demande si l'administration envisage le classement ou l'inscription à l'inventaire du « viaduc Hélène ». M. Laferrière indique que ce viaduc figure sur une liste des monuments et des sites dont le Comité demandait la protection, mais qui n'a pas été retenue par l'administration.
- Un autre assistant signale qu'entre la place aménagée et entretenue par la ville en bordure de la route des Gardes à l'aplomb de la gare du Bas-Meudon et la gare elle-même existe un endroit en très mauvais état qui doit être emprunté pour se rendre à la gare. M. Clouzeau répond que ce terrain appartient à la S.N.C.F. et que la ville avait proposé de se charger de son aménagement et de son

entretien, mais que la S.N.C.F. ne voulait l'y autoriser que moyennant une location à la Ville à un prix que celle-ci jugeait prohibitif.

- M<sup>me</sup> Gilardoni demande des renseignements sur les travaux en cours sur le bassin de l'avenue du 11-Novembre. M. Laferrière répond que le bassin est la propriété du Syndicat Intercommunal pour les Eaux de la banlieue de Paris, qui procède actuellement à la démolition des maçonneries. Des pourparlers sont en cours entre ce syndicat et la Ville pour que le Syndicat cède gratuitement le terrain. La Ville envisage d'y aménager un terre-plein gazonné avec quelques beaux arbres, car elle considère que, si la reconstruction d'un bassin, même d'une très faible profondeur, serait certainement meilleure au point de vue esthétique, elle présenterait un danger pour les jeunes enfants, et d'autre part, obligerait à des nettoyages fréquents. De très nombreux assistants insistent pour la création d'un bassin, faisant remarquer que, dans de nombreux jardins publics de Paris, il existe de tels bassins auprès desquels jouent des jeunes enfants (mais la surveillance y est certainement meilleure qu'elle ne pourrait l'être avenue du 11-Novembre). M. Laferrière reprendra contact avec la mairie, et indique que si celle-ci donnait son accord pour un bassin, les travaux ne pourraient pas être réalisés en 1981 faute de crédits. Il est signalé que, quelle que soit la solution adoptée, il sera nécessaire de signaler aux voitures l'existence du rond-point.
- M. Taravant rappelle qu'il avait suggéré il y a quelques années de rétablir, place Aristide-Briand, une copie du faune en bronze enlevé par les Allemands, et faute de crédits de la Ville, de demander aux Meudonnais, et particulièrement aux Bellevusiens d'en assurer le financement. Il serait nécessaire pour cela, de connaître le montant de l'opération. La question sera reprise dans ce sens, il est signalé aussi que l'état général de la place Aristide-Briand devrait être amélioré.
- Des assistants signalent le mauvais état de la chaussée centrale de l'avenue du Château, qui présente des affaissements entre les avaloirs d'égout. Ces affaissements, dus au tassement des tranchées d'égouts, est dangereux pour les deux-roues, et le pavage devrait être repris. Il est suggéré d'interdire la chaussée aux poids lourds. M. Laferrière signalera le fait à la mairie; il pense qu'il est difficile d'interdire le passage des camions de fuel et des voitures de déménagement desservant les riverains.
- Des assistants attirent l'attention sur l'état de délabrement de baraques inoccupées le long d'un sentier, probablement privé, reliant la rue Marcel-Allégot à la rue Basse-de-la-Terrasse au voisinage du C.N.R.S. Il est demandé à M. Clouzeau de situer ces baraques sur un plan pour permettre d'étudier le problème.
- Un assistant attire l'attention sur des murs de soutènement effondrés, l'un route des Gardes à l'aplomb de l'ancienne maison Céline, l'autre rue de la République au droit du groupe scolaire Saint-Joseph, Saint-Ennemond, Notre-Dame du Sacré-Cœur, et demande à qui en incombe la réfection. M. Laferrière indique que leur remise en état est à la charge du propriétaire riverain. En ce qui concerne le mur de la rue de la République, il doit être reconstruit en fonction du nouvel alignement qui sera précisé dans le P.O.S. définitif (1).
- M. de Traverse demande si le permis de construire dont il

a été question avenue Le Corbeillier et pour lequel l'architecte des Bâtiments de France donne un avis défavorable est en rapport avec l'élargissement de la rue Jean-Brunet. M. Laferrière répond que non, l'avis défavorable est motivé par les caractéristiques du bâtiment qui s'inscrit mal dans le site.

A la suite des échanges de vue sur le rapport d'activité, M. Laferrière passe la parole à M. Jantzen, Vice-Président du Comité et architecte en chef des Monuments Historiques, pour son exposé sur la Grande Perspective de Meudon.

## La Grande Perspective

L'exposé de M. Jantzen porte principalement sur l'aspect historique et iconographique de l'étude. L'histoire de l'évolution du site de l'ancien domaine de Meudon est présentée à travers la projection de quatre séries de diapositives.

La première série concerne les plans successifs établis pour représenter les différentes étapes de la transformation du site, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Ces plans, dessinés à l'échelle de 1/2 000<sup>e</sup> en superposition sur l'état actuel de la Ville, figurent les époques les plus représentatives de la construction du domaine. C'est ainsi que, partant du manoir du Cardinal Antoine Sanguin, on voit grandir le château, puis s'organiser les jardins jusqu'à l'apogée de l'ensemble, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la mort du Grand Dauphin. Puis commence la déchéance, jusqu'au morcellement actuel.

La deuxième série (due à l'obligeance de M. Villadier, Conservateur du Musée de Meudon), concerne des vues du domaine et des châteaux d'après les gravures les plus caractéristiques des différentes époques considérées.

La troisième série (prises de vue effectuées pour les besoins de l'étude par la Gendarmerie Nationale), représente l'état actuel du site, photographié en hélicoptère.

La quatrième série a été réalisée en photographiant la maquette du projet, actuellement en cours de réalisation au Cabinet Jantzen.

Il est intéressant de voir que les axes principaux de l'ensemble ont fait l'objet de gravures très précises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en particulier les séries d'Israël Silvestre et de Rigaud.

Assez curieusement pour mieux faire saisir le relief du terrain, certaines d'entre elles ont été établies depuis un point d'observation supposé plus haut que le sol. Ainsi les clichés pris d'hélicoptère reprennent exactement les mêmes angles.

Il était aisé de faire de même pour la maquette, et de présenter en un raccourci saisissant : l'état ancien, l'état actuel, l'état futur.

L'ensemble de ces documents projetés par diapositives présente un intérêt de tout premier ordre pour la compréhension de l'évolution du site, et pour démontrer l'intérêt de sa restauration.

M. Laferrière remercie M. Jantzen pour son très intéressant exposé, qui a été vivement applaudi.

La séance est levée à 23 heures.

(1) Le mur de soutènement de la route des Gardes a été reconstruit il y a quelque temps.



## Délégués de quartiers

La liste actuelle des délégués de quartiers du Comité est la suivante :

|                |                                             |           |
|----------------|---------------------------------------------|-----------|
| Mme FOUCHER    | 5, rue Docteur-Vuillième                    | 626.04.70 |
| MM. BOCQUET    | 22, rue Terre-Neuve                         | 626.01.68 |
| BOULLAULT      | 4, rue des Capucins                         | 534.42.53 |
| CLOUZEAU Henri | 12, avenue Scribe                           | 534.10.15 |
| GALLIEN        | 69, route des Gardes                        | 534.33.53 |
| GAYRAL         | 12, rue Lucien-Feuchot                      | 534.27.45 |
| GILARDONI      | 48, avenue du Onze-Novembre                 | 534.36.38 |
| JORDAN         | 10, rue Claude-Dalsème                      | 534.32.94 |
| KOECHLIN       | 1 bis, rue des Capucins                     | 626.10.81 |
| LARRE          | 11, rue Woluwé-St-Lambert - Meudon-la-Forêt | 630.79.78 |
| MONAT          | 1 bis, rue Valentine                        | 626.21.36 |
| POILEVEY       | 10, rue Baudreuil                           | 534.54.28 |
| REMON          | 4, route des Gardes                         | 534.44.91 |
| TORTRAT        | 85, rue de Paris                            | 534.54.15 |
| Cdt. VERDIER   | 2 bis, rue du Cerf                          | 534.27.76 |

Deux quartiers n'ont pas de délégué :

- le quartier de Fleury au nord de la rue Charles-Infroit;
- le voisinage de la route des Gardes entre la rue Charles-Desvergnès et le boulevard Anatole-France.

Il est fait un pressant appel aux membres du Comité, habitant l'un de ces quartiers, qui accepteraient de remplir les fonctions de délégués, pour qu'ils se fassent connaître au Secrétaire Général M. Cossé, 60, avenue Jean-Jaurès, tél. 534-25-04.



**RESTAURANT DE TOURISME**

**Déjeuners et Dîners**

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 534-11-79  
92190 MEUDON-BELLEVUE

*Vous souhaitez participer  
à la défense de l'environnement ?*

*Vous avez entre 16 et 20 ans ?*

**Compte épargne "Jeune projet"**

**Mettez l'imagination au pouvoir**



**Caisse d'Epargne  
de Meudon-Val-Fleury**

**7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30**

**Le Trésorier du**  
**COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON**

vous indique que le montant de la cotisation 1981 est de :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| — membre bienfaiteur (minimum) ..... | <b>50 F</b> |
| — membre adhérent .....              | <b>30 F</b> |
| — membre sympathisant .....          | <b>10 F</b> |

Il vous demande, si vous ne l'avez déjà fait, de bien vouloir en effectuer l'envoi au siège du Comité :

**4, Rue des Capucins**  
**92190 MEUDON**  
**(C.C.P. Paris 22465-15)**

D'avance, MERCI.

**CRÉDIT LYONNAIS**  
**prêt à vous accueillir**

*du Mardi au Vendredi de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 19 h.*

*Le Samedi de 9 h. 15 à 12 h. 30 et de 14 h. 15 à 18 h.*



33-35, avenue du Général de Gaulle  
92360 MEUDON LA FORÊT - 631-72-87

**Bulletin** { **d'adhésion (1)**  
**de renouvellement (1)**

M. (Nom) .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Profession .....

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre .....

Date : .....

|               |                                |      |                                                                                                                                                              |
|---------------|--------------------------------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cotisations : | Membre Bienfaiteur à partir de | 50 F | par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins,<br>92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. :<br>534.42.50 |
|               | Membre Adhérent .....          | 30 F |                                                                                                                                                              |
|               | Membre Sympathisant .....      | 10 F |                                                                                                                                                              |

(1) Rayer la mention inutile.